

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 05/02/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/02/2018

Délibération n° D-2018-24

Convention financière entre la Ville de Niort et l'Association de
la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc - Avenant n°14

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

**Convention financière entre la Ville de Niort et
l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin
du Roc - Avenant n°14**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention.

Le contrat d'objectifs et la convention financière sont arrivés à échéance et ont été prolongés par avenant jusqu'au 30 juin 2018.

Dans l'attente de la conclusion définitive du prochain contrat d'objectifs ainsi que de la prochaine convention financière et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il est proposé de verser un deuxième acompte de 403 200 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2018. Pour mémoire, un premier acompte de 403 200 € a été attribué lors du Conseil municipal du 18 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°14 à la convention financière signée avec l'association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc un deuxième acompte de 403 200 € au titre de la subvention 2018, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°14 À LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE
LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION DE LA SCENE NATIONALE A NIORT
LE MOULIN DU ROC**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 05 février 2018

D'une part,

ET

L'Association de la Scène Nationale à Niort Le Moulin du Roc, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc Scène Nationale

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016. Ce contrat est arrivé à échéance et a été prolongé par avenant jusqu'au 30 juin 2018.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016. Arrivée à échéance, cette convention fait également l'objet d'une prolongation jusqu'au 30 juin 2018.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

ARTICLE 1

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

La subvention de la Ville de Niort pour l'exercice 2018 s'élève à 1 008 000 €.

La Ville de Niort a versé un premier acompte sur la subvention 2018 de 403 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale, suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2017.

A titre de deuxième acompte, la Ville de Niort accorde une somme de 403 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2018.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association de la Scène Nationale à Niort
Le Moulin du Roc
Le Président du Directoire

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Paul-Jacques HULOT

Christelle CHASSAGNE